



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 57990

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur le suicide des jeunes. Une étude réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), sur la base d'un échantillon de mille élèves de onze à vingt et un ans et appartenant à vingt et un établissements scolaires, a montré l'ampleur du phénomène du suicide chez les plus jeunes. En effet, une fille sur cinq et un garçon sur dix fréquentant l'infirmerie scolaire ont déclaré, lors de cette étude, avoir déjà fait une tentative de suicide. Au niveau national, le suicide représente la deuxième cause de mortalité chez les jeunes (de quinze à vingt-quatre ans) après les accidents de la route. D'autre part, l'étude révèle que les « suicidaires » sont de plus en plus précoces : les trois quarts avouent ainsi avoir essayé de mettre fin à leurs jours avant l'âge de quinze ans. Enfin, l'étude montre que ces jeunes « suicidaires » ne sont pas forcément isolés et repliés sur eux-mêmes mais fréquentent de manière régulière le médecin scolaire ou le psychiatre. L'INSERM déplore, dans le cadre de cette étude, un certain éparpillement des professionnels et des spécialistes et un manque de coordination de la politique de santé en matière de suicide ainsi qu'un manque de moyens dans certains services hospitaliers et l'insuffisance du contrôle exercé sur les lignes d'écoute des associations d'aide psychologique. Aussi il souhaiterait connaître la réaction du Gouvernement sur cette étude ainsi que les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour améliorer le dispositif de prévention et de suivi de ces jeunes. - Question transmise à M. le ministre délégué à la santé.

Texte de la réponse

Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les vingt-cinq - trente-quatre ans. Ces données épidémiologiques ont conduit le ministère de la santé à ériger le suicide en priorité nationale de santé publique dès 1998. En effet, chaque année, en France, 160 000 personnes font une tentative de suicide et 11 000 en meurent. Des recommandations ont été élaborées par l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé « sur la prise en charge hospitalière des adoslescents ayant fait une tentative de suicide ». En 2000, une conférence de consensus a été organisée sur la « crise suicidaire : mieux reconnaître et prendre en charge » en vue de définir des bases scientifiques communes et validées permettant le meilleur repérage possible des situations de crise. En outre, on été engagées et financées plusieurs études et recherches sur ce thème, parmi lesquelles l'étude de l'INSERM sur la prise en charge des jeunes suicidants en milieu scolaire, ainsi qu'une étude sur le suicide des personnes âgées en cours d'exploitation. La stratégie nationale d'actions face au suicide (2000-2005) annoncée le 19 septembre 2000 dans le cadre de la présidence française de l'union européenne comporte 4 axes principaux : favoriser la prévention ; diminuer l'accès aux moyens de suicide les plus légaux ; améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en mal être et des familles ou proches de suicidants ; mieux connaître la situation épidémiologique. En 2001, les actions prioritaires sont les suivantes : organisation de formations de formateurs sur la crise suicidaire à partir des conclusions de la conférence de consensus précitées ; élaboration dans chaque région d'ouils locaux d'information des personnes en souffrance, de leur famille et des professionnels sur l'offre de prise en charge locale en matière de prévention du suicide ; mise en place d'audits cliniques permettant de mesurer l'application des recommandations sur la prise en

charge hospitalière des adolescents ayant fait une tentative de suicide ; renforcement de la pédagogie du comité français d'éducation pour la santé sur la prévention du suicide afin de labelliser des outils d'éducation pour la santé ; état des lieux et évaluation des services de téléphonie sociale oeuvrant dans ce domaine ; incitation à une généralisation sur l'ensemble du territoire des programmations régionales de prévention du suicide.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57990

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1055

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4150